



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Nathalie JEANNET

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 13 juin 2023
Date de publication : 26 juin 2023

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste,	Jean-Pierre, ROCHE Paul,	Nathalie, DEMORTIER-BLANC
MANGIN Isabelle, BERTHAUD	PECHINOT Jacques, FICHERE	Catherine, ANTOINE Patricia,
Mathieu, MARCHAND Sylvette,	Jean-Pascal, REBILLARD Jean-	MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-
NONNOTTE-BOUTON Catherine,	Michel, CRETIN-MAITENAZ	REPUBLIQUE Claire, CUSSEY
GERMOND Daniel, JABOVISTE	Blandine, CERNELA Patrice,	Laëtitia, GRUET Justine,
Philippe, MIRAT Maryline,	LEFEVRE Jean-Philippe,	MUGNIER Christine
DOUZENEL Alexandre, CUINET	DELAINE Isabelle, JEANNET	

Conseillers absents ayant donné procuration

GIROD Isabelle donne procuration à DELAINE Isabelle, CHAMPANHET Stéphane donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, DRAY Frédérique donne procuration à JEANNET Nathalie

Conseillers absents non représentés

PRAT Hervé, JARROT-MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, HAMDAROUI Ako, DRUET Timothée, HERRMANN Nadine

Objet : Travaux de restauration du bâtiment de l'Arsenal et de la fontaine Attiret – plan de financement

Rapporteur : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

La Ville de Dole doit entreprendre des travaux de rénovation du bâtiment dit de « l'Arsenal » et de la fontaine Attiret, adossée à l'édifice rue de Arènes, tous deux inscrits au titre des Monuments Historiques.

Le bâtiment présente des signes de péril imminent : fissuration des arcs des voûtes et déchaussement des pierres, basculement de la façade, glissement de la toiture, dégradation des bois de charpente, infiltrations importantes dans les pierres.

Afin de sauvegarder ce patrimoine et de sécuriser le site, il est nécessaire de réaliser des travaux selon plusieurs phases : mise en place d'un étaieement latéral de la façade de l'Arsenal, ainsi qu'un étaieement intérieur des arcs ; renforcement de la charpente, rénovation de la couverture du toit, purge des éléments désagrégés de la fontaine et installation d'un filet de protection contre les chutes de pierre dans un premier temps puis rénovation complète dans un second temps.

Cette opération de mise en sécurité et restauration est estimée à 248 080 € HT et pourrait être détaillée comme suit :

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant HT	Financeurs	Montant	%
Phase 1- 2023 : Travaux de mise en sécurité				
Etalement latéral	18 380 €	DRAC	3 598 €	10 %
Etalement des voûtes	7 600 €	Département du Jura	7 196 €	20 %
Mise en sécurité de la fontaine	10 000 €	Ville de Dole	25 186 €	70 %
Sous-total	35 980 €		35 980 €	100 %
Phase 2 – 2023 Travaux de rénovation de la toiture				
Rénovation du toit	110 500 €	DRAC	39 690 €	30 %
MOE	12 000 €	Département du Jura	22 100 €	17 %
Etude de sol	3 800 €	Ville de Dole	70 510 €	53 %
DCE Structure	6 000 €			
Sous-total	132 300 €		132 300 €	100 %
Phase 3 – 2024 Travaux de rénovation de la fontaine				
Rénovation de la façade	70 000 €	DRAC	23 940 €	30 %
MOE	9 800 €	Département du Jura	14 000 €	18 %
		Ville de Dole	41 860 €	52 %
Sous-total	79 800 €		79 800 €	100 %
TOTAL	248 080 €		248 080 €	100 %

Récapitulatif par financeurs :

	Dépenses HT	Financeurs	Recettes
Phase 1 - 2023 Travaux de mise en sécurité	248 080 €	DRAC	67 228 €
Phase 2 – 2023 Travaux de rénovation de la toiture		Département du Jura	43 296 €
Phase 3 – 2024 Travaux de rénovation de la fontaine		Ville de Dole	137 556 €

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 14 juin 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'AUTORISER** les travaux de restauration du bâtiment de l'Arsenal et de la fontaine Attiret pour un montant prévisionnel de 248 080 € HT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels aux taux les plus élevés,
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

SCRUTIN POUR : 29
 CONTRE : 0
 DONT 3 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Services Techniques

Fait à Dole, le 19 juin 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX



Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20230619-DCM2023054-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023